

### Le Sipperec et EDF/ERDF signent deux avenants au contrat de concession et à la convention de partenariat

Le 20 avril 2011, Catherine Peyge, présidente du Sipperec, Jean-Claude Millien, directeur délégué Électricité Île-de-France d'ERDF, Fabrice Fourcade, directeur Commercial Entreprises et Collectivités Locales d'Île-de-France d'EDF ont signé en présence de Michèle Bellon, présidente d'ERDF et Cédric Lewandowski, directeur des Collectivités Territoriales du groupe EDF, deux avenants au contrat de concession et à la convention de partenariat et un protocole transactionnel permettant de régler deux contentieux existants sur l'éclairage public et la cartographie et de poursuivre la mise en œuvre du contrat de concession de la distribution et de la fourniture d'électricité.

#### Les principaux éléments de l'accord :

- **fin du contentieux sur l'éclairage public :** versement des subventions d'éclairage public. Ces dossiers votés en 2009 et 2010 étaient, depuis, bloqués par ERDF. Cet accord a été obtenu grâce à la mobilisation de toutes les villes qui sont restées unies et ont délibéré au sein de leurs conseils municipaux pour refuser la remise en cause unilatérale des subventions d'éclairage public par ERDF. La négociation a permis également d'obtenir la prise en compte des travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre d'un PPP (partenariat public privé) dans la R2 et la convention de partenariat ;
- **un nouveau dispositif « Maîtrise de l'Énergie » est créé :** basé sur l'obtention de certificats d'économie d'énergie, financé à hauteur de 20 % par le fonds de partenariat, il intègre l'éclairage public, les bâtiments communaux et les logements sociaux ;
- **enfouissement de tout le réseau fil nu :** 390 km seront enfouis d'ici à la fin de la concession, sous maîtrise d'ouvrage ERDF avec un financement de 60 % par le fonds de partenariat Sipperec et 40 % sur fonds propres d'ERDF.
- **un schéma directeur triennal d'investissements est mis en place ;**
- **amélioration de la qualité de la desserte :** mise en place d'un programme sur cinq ans de télécommande des postes HTA, financé à 50 % par la convention de partenariat et 50 % par ERDF sur ses fonds propres ;

### > info Sipperec

#### De nouvelles subventions pour vos travaux de maîtrise de l'énergie

De nouvelles actions concernent la maîtrise de l'énergie, pour un montant annuel de subventions plafonné à 1 million d'euros.

##### Éclairage public

Pour les dossiers déposés depuis le 15 janvier 2011, de nouvelles subventions sont prévues pour des opérations obtenant des certificats d'économie d'énergie (CEE). Les travaux sont financés à hauteur de 20 % par le fonds de partenariat du Sipperec.

##### Bâtiments communaux

Ce nouveau dispositif est basé sur l'obtention de CEE. Les subventions concernent les travaux sur les moyens de chauffage, la gestion technique du bâtiment, la ventilation et l'éclairage intérieur dans les bâtiments communaux. Les travaux sont financés à hauteur de 20 % par le fonds de partenariat du Sipperec.

Pour toute information, vous pouvez joindre :

**Laurence Boniface** ([lboniface@sipperec.fr](mailto:lboniface@sipperec.fr) – 01 70 64 90 42) ou  
**Gérard Luce** ([gluce@sipperec.fr](mailto:gluce@sipperec.fr) – 01 44 74 32 02)

- **cartographie :** ERDF va fournir un format de données conforme aux standards d'un système d'information géographique (SIG) ;
- **solidarité avec les familles en précarité :** le dispositif d'aide au paiement des factures d'électricité est maintenu. Des actions complémentaires concernant le remboursement d'ampoules basse consommation et de LEDS, l'efficacité énergétique à l'attention des personnes en précarité énergétique et des actions d'animation et d'information auprès de ces publics viennent compléter le dispositif.

#### Un contentieux subsiste

Concernant le contenu des comptes-rendus d'activité (CRAC) que le syndicat refuse d'approuver depuis 2004 considérant que les informations notamment financières sont insuffisantes, les parties ont convenu d'attendre les décisions des tribunaux. Le Sipperec accepte de stabiliser les pénalités émises.

#### Ces négociations ne sont qu'une première étape

La signature de ce compromis, qui a été jugé équilibré par le Comité, permet de débloquer la situation. Le Comité demande qu'une deuxième étape s'ouvre pour traiter en particulier des questions financières et notamment des conditions de fin de concession, le contrat de concession du Sipperec arrivant à échéance au 31 décembre 2019. Le Comité a voté à l'unanimité une motion recensant les points restés en suspens pour lesquels les négociations devront se poursuivre.

### Un moyen simplifié pour obtenir le versement des subventions : le dispositif de regroupement des CEE proposé par le Sipperec

Les subventions portant sur des actions de maîtrise de l'énergie ne seront accordées que si la collectivité fournit les certificats d'économie d'énergie. Le Sipperec propose de fédérer les travaux réalisés par les collectivités en regroupant les certificats obtenus afin de les vendre au meilleur prix. Le regroupement des CEE permet aux collectivités d'atteindre les seuils de vente requis, simplifie la gestion du dossier, réduit les coûts et les charges et optimise le prix de vente des CEE. **Plus les communes seront nombreuses à souscrire à ce service, plus elles pèseront sur le marché des certificats.**

Pour toute information, vous pouvez joindre :

**Christian Poncelet**

([cponcelet@sipperec.fr](mailto:cponcelet@sipperec.fr) – 01 44 74 32 07)



## Enfouir rapidement les réseaux sans que les villes aient à emprunter: le Sipperec propose un préfinancement

Nouveau

Le recours à ce mode de financement reste au choix de la collectivité. Seuls sont concernés les travaux relatifs au réseau aérien Basse Tension (BT) de distribution publique d'électricité et les « autres réseaux » de communications. Les travaux d'éclairage public sont exclus.

Ce dispositif vise toutes les opérations d'un montant égal ou supérieur à 470 k€ TTC (tous réseaux confondus), réalisées uniquement sous maîtrise d'ouvrage du Sipperec. La convention financière intègre une autorisation de compensation, principalement avec la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) et si besoin la redevance d'occupation du domaine public (RODP) électricité.

Le remboursement de l'emprunt démarre à la fin des travaux. La facturation des intérêts pour la période précédant la mobilisation de l'emprunt est simultanée avec l'appel des frais de maîtrise d'ouvrage.

L'intérêt pour les collectivités :

- cette formule permet d'étaler la dépense d'investissement dans le temps ;
- elle permet de limiter l'endettement bancaire de la collectivité et lui permet de libérer de la capacité d'autofinancement ;
- l'enfouissement des réseaux aériens Basse Tension (BT) de distribution publique d'électricité peut ainsi être accéléré ;
- le Sipperec n'ayant aucun endettement pourra bénéficier de conditions bancaires favorables ;
- la coordination des collectivités aura un effet de masse sur le montant des marchés de travaux, voire sur les marges bancaires.

Ce préfinancement permet une récupération de la TVA :

- intégrale pour les réseaux électriques, par le régime du droit à récupération de la TVA par le Sipperec ;
- à 85 % par la ville, après récupération de TVA par le Sipperec, pour les réseaux de télécommunications, par le régime du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), avec le principe d'une propriété de la collectivité de la plus grande partie des ouvrages (hors la partie – limitée au câble et à son fourreau – propriété de l'opérateur), en application de la loi LEN (Loi Économie Numérique).

Pour toute information, vous pouvez joindre :

**Laurent Georges**

(lgeorges@sipperec.fr – 01 44 74 85 65)

## L'expertise technique du Sipperec permet aux collectivités de simplifier l'instruction des devis de raccordement électrique

La convention de mise à disposition de services pour le raccordement permet aux collectivités en charge de l'urbanisme et aux sociétés

## > info Sipperec

### Enfouir les réseaux dès maintenant

L'enfouissement représente un enjeu majeur pour les collectivités, à saisir avant la fin du contrat de concession en 2019. Les collectivités ayant encore du réseau Basse Tension (BT) aérien de distribution publique d'électricité (DP) à enfouir ont intérêt, dès maintenant, à établir, en partenariat avec le Sipperec, un programme pluriannuel d'enfouissement.

Pour ce faire 2 alternatives sont proposées :

#### MOA ERDF

**Objectif :** enfouir les 390 km de réseaux BT fils nus restant sur le territoire du Sipperec. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage (MOA) ERDF en profitant des financements à 100 % (60 % sur le fonds de partenariat du Sipperec et 40 % sur fonds propres d'ERDF).

#### MOA SIPPAREC

**Objectif :** enfouir les 766 km de réseau BT aérien torsadé restant sur le territoire du Sipperec. Ces travaux seront réalisés sous MOA Sipperec en coordination avec les autres réseaux télécoms et d'éclairage public (EP).

Pour les communes câblées l'objectif du Sipperec est d'identifier les poches où l'enfouissement des réseaux BT aériens DP permettra en même temps le développement des réseaux câblés et haut débit.

Pour toute information sur les modalités d'enfouissement, vous pouvez joindre :

**Thierry Perret** (tperret@sipperec.fr – 01 44 74 83 96)

d'économie mixte d'être accompagnés dans l'analyse des devis présentés par ERDF, afin de contrôler et maîtriser l'impact financier des travaux de raccordement sur les budgets de la collectivité.

Pour toute information, vous pouvez joindre :

**Didier Vaz**

(dvaz@sipperec.fr – 01 70 64 90 40)

## Dans le contexte d'augmentation des prix de l'énergie et de la disparition au 31 décembre 2015 des tarifs réglementés de vente (TRV) « jaune » et « vert », l'adhésion au « Groupement électricité et MDE » participe à la maîtrise des coûts publics

Pour améliorer la performance énergétique de leur patrimoine et maîtriser les coûts des budgets énergie, les collectivités doivent bénéficier de toute la visibilité nécessaire. Pour cela, le Sipperec propose un marché de diagnostics de performance énergétique complété par un marché d'audit énergétique dans les bâtiments. Chaque membre du groupement peut ainsi recourir aux marchés et émettre directement des bons de commandes selon ses propres besoins, sans avoir à lancer de procédure.

Dès maintenant le groupement a mis en place un observatoire sur les prix afin d'être en mesure de lancer des appels d'offres de fourniture dès que le besoin s'en fera sentir.

Pour toute information, vous pouvez joindre :

**Christian Poncelet**

(cponcelet@sipperec.fr – 01 44 74 32 07)

Toutes les informations et pièces des dossiers sont disponibles sur l'espace adhérent du Sipperec : [www.sipperec.fr](http://www.sipperec.fr)

## > info Sipperec

### Colloque

Le 15 juin 2011, le Sipperec organise un colloque annuel sur le thème : « Une hausse de l'électricité, pour quoi faire ? ».

Pour pouvoir accéder au colloque qui se déroulera dans l'annexe de l'Assemblée nationale, il est nécessaire de s'inscrire à l'avance auprès de [ederouen@sipperec.fr](mailto:ederouen@sipperec.fr) et de se munir d'une pièce d'identité.

Le programme et l'invitation au colloque sont disponibles sur le site [www.sipperec.fr](http://www.sipperec.fr)

Directeur de la publication : **C. Peyge**

Comité de rédaction : **C. Dumas, E. Derouen, A. Rogé**

Conception/Réalisation : **Parimage**

**Sipperec Tour Gamma B**

**193-197, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12**

**Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90**